

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat 2022-GC-126

Parcs photovoltaïques dans les Préalpes

Auteurs: Clément Christian / Dafflon Hubert

Nombre de cosignataires : 0

 Dépôt :
 19.07.2022

 Développement :
 19.07.2022

 Transmission au Conseil d'Etat :
 22.07.2022

 Réponse du Conseil d'Etat :
 31.10.2023

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 19 juillet 2022, les députés Christian Clément et Hubert Dafflon demandent au Conseil d'Etat d'effectuer une étude complète sur les possibilités d'implantation de parcs photovoltaïques (PV) d'altitude, dans nos Préalpes, en faisant référence aux projets en cours en Valais.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Les travaux d'élaboration de la stratégie photovoltaïque (PV) du canton de Fribourg ont permis d'établir que les objectifs de développement du solaire PV peuvent être atteints sans élargir les priorités à des zones où l'implantation d'installations solaires pourrait avoir des impacts sensiblement plus conséquents, par exemples sur la biodiversité, le paysage et/ou l'acceptation sociétale, et sans exclure des projets-pilotes dans d'autres domaines en fonction notamment de l'évolution du droit fédéral.

Dès lors, le Conseil d'Etat décide de donner suite directe au postulat 2022-GC-126, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Il vous propose ainsi d'accepter le postulat dès lors que celui-ci demande une étude sur les possibilités d'implantation de parcs photovoltaïques (PV) d'altitude. Le Grand Conseil est invité à prendre connaissance du rapport qui présente la conclusion suivante :

« Le Conseil d'Etat estime que le développement du solaire PV dans nos Préalpes ne doit pas être considéré comme une priorité. Il en va de même pour le solaire PV flottant, respectivement la pose d'infrastructures sur les plans d'eau, ou pour l'agrivoltaïsme, sauf si la culture peut nécessiter une protection/couverture, par exemple par des serres, ou si elle permet d'assurer ou de renforcer les rendements agricoles. »

Annexe

_

Rapport sur postulat 2023-DEEF-34 du 31 octobre 2023